

ENQUÊTE

LES CONSULTATIONS D'AIDE À L'ARRÊT DU TABAC EN FRANCE

B. Dautzenberg^{1, 2}, D. Youssi^{1, 2}, P. Mélihan Cheinin², P. Combret¹

INTRODUCTION

L'arrêt du tabac peut se faire sans aucun recours médical, en particulier chez les personnes peu dépendantes de la nicotine. Le médecin généraliste et les autres médecins traitant ou de prévention jouent un rôle essentiel comme l'a rappelé la dernière conférence de consensus sur l'arrêt du tabac [1]. Cependant, pour les fumeurs les plus dépendants, qui sont aussi les plus à risque, les consultations de tabacologie sont utiles. Ces consultations servent également de références pour l'animation du sevrage tabagique et pour la mise au point de nouvelles techniques.

La place exacte de ces centres dans l'arrêt du tabac reste toutefois insuffisamment connue.

Le but de ce travail est d'analyser les renseignements obtenus sur les structures spécialisées qui déclarent prendre en charge l'aide à l'arrêt du tabac, à travers les renseignements recueillis lors de la constitution d'un annuaire des consultations. Cet annuaire a été réalisé par l'Association Paris Sans Tabac (PST) et l'Office Français du Tabagisme (OFT), à la demande de la DGS, de la CNAMTS et du CFES pour la ligne téléphonique Tabac-Info-Service en service depuis début 1999 (0 803 309 310) dont le lancement s'est appuyé sur une campagne télévisée puis radiophonique.

MÉTHODES

Les consultations de sevrage tabagiques ont été identifiées à partir des fichiers de différents organismes (Paris Sans Tabac, Office Français du Tabagisme, Comité Français d'Éducation et de Santé, Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, Réseau Hôpital Sans Tabac, Comité National Contre les Maladies Respiratoires et la Tuberculose, Ligue Nationale Contre le Cancer, ECLAT, laboratoires pharmaceutiques, etc) en juin 1998. L'annuaire est actuellement disponible à tous (consultable en particulier sur www-tabac-net.ap-hop-paris.fr) et sur le 3615 Tabac-info. Cet annuaire est évolutif car plus que pour d'autres consultations, les départements, les congés de maternité ne sont pas remplacés et de nouvelles consultations sont créées très régulièrement. Les consultations qui n'avaient pas une fréquence régulière ont été exclues, ce qui élimine les actions ponctuelles et, en particulier les Plans de 5 Jours de la Ligue Vie et Santé, ainsi que les consultations mises à disposition momentanément dans le cadre de programmes en entreprise.

De décembre 1998 à mai 1999, un questionnaire comprenant l'identification de la consultation et 23 questions descriptives sur son fonctionnement a été complété par relances successives jusqu'à l'exhaustivité.

Définitions utilisées

Pour ce travail, nous parlerons de :

- Lieu de consultation pour désigner le siège d'une consultation d'aide au sevrage tabagique quelle que soit la technique utilisée.
- Consultation d'aide à l'arrêt du tabac pour désigner l'ensemble des consultations où un fumeur peut être accueilli selon une procédure spécifique en vue d'un arrêt du tabac, quelle que soit la prise en charge effectuée.
- Consultation de tabacologie pour désigner une consultation d'aide au sevrage qui a recours à la prise en charge recommandée par la conférence de consensus, en particulier la substitution nicotinique [1].
- Vacation pour désigner une demi journée (ou une soirée) consacrée au sevrage tabagique.

Densité des consultations par rapport à la population

La population française par département en 1990 fournie par l'INSEE a été prise comme référence pour calculer l'offre d'aide à l'arrêt du tabac par rapport à la population de chaque département ou région.

RÉSULTATS

Au 1^{er} juillet 1999, 321 fiches concernant un lieu de consultation d'aide à l'arrêt du tabac ont été recueillies et validées. Parmi ces adresses, 207 sont des consultations de tabacologie qui répondent aux critères retenus pour cette étude.

Implantation géographique

Neuf départements : Allier (3), Alpes-de-Haute-Provence (4), Ardennes (8), Ariège (9), Corrèze (19), Eure (27), Gers (32), Lozère (48), Yonne (89) n'ont aucune structure d'accueil des fumeurs qui désirent s'arrêter. Dix neuf départements n'ont pas de consultations de tabacologie mettant en œuvre les techniques recommandées par la conférence de consensus : Allier (3), Alpes-de-Haute-Provence (4), Ardennes (8), Ariège (9), Aude (11), Cher (18), Corrèze (19), Corse (20B), Dordogne (24), Eure (27), Gers (32), Ille et Vilaine (35), Lot (46), Lozère (48), Meuse (55), Moselle (57), Nièvre (58), Hautes Pyrénées (65), Yonne (89).

La répartition dans les régions est inégale, d'une vacation pour le sevrage tabagique pour 20 000 habitants dans le Nord Pas-de-Calais à une vacation pour 250 000 habitants en Haute Normandie

Pour l'ensemble de l'Île-de-France, il y a ainsi 98 lieux de consultation qui offrent une aide au sevrage tabagique, soit 31 % du nombre global de lieux de consultation d'aide au sevrage tabagique ouverts en France, soit encore une vacation pour 31 000 habitants.

1. Paris Sans Tabac - 7, rue du château d'Eau, 75010 Paris.

2. Office Français du Tabagisme - 66, bd Saint Michel, 75006 Paris.

Correspondance : Pr Bertrand Dautzenberg, Paris Sans Tabac, 7, rue du Château d'Eau, 75010 Paris, <mailto:tabac@psl-ap-hop-paris.fr>

Nombre de vacations dans les lieux de consultations (demi-journée avec accueil de fumeurs)

Dans les 321 lieux de consultations, sont proposées au total 1 076 vacations d'aide au sevrage tabagique chaque semaine. Le nombre moyen de vacations par lieu de consultation est de 3,3 avec une médiane de 2. Seuls 134 centres (42 %) ont au moins 3 vacations par semaine.

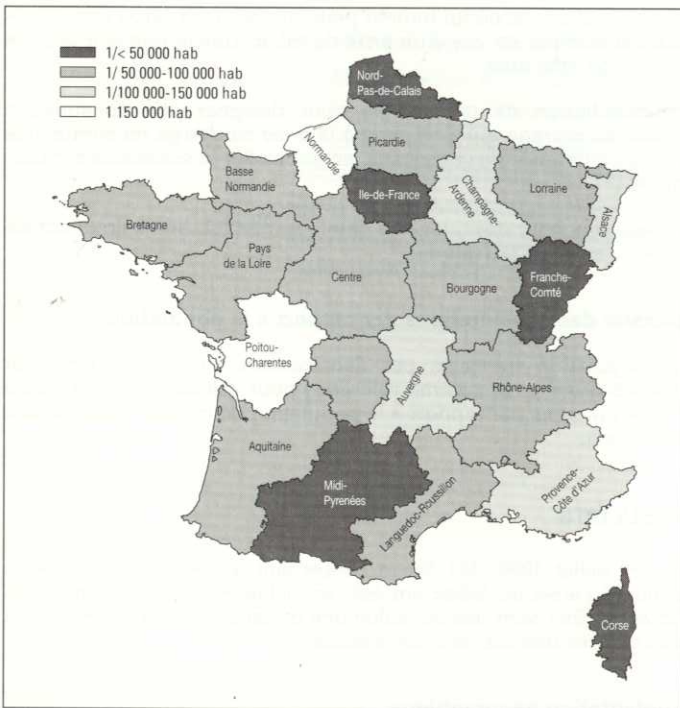
Dans 72 lieux de consultation, il n'y a pas de rendez-vous spécifique hebdomadaire d'aide à l'arrêt du tabac puisque les fumeurs sont directement pris en charge dans le cadre des spécialités qui traitent les maladies engendrées par le tabagisme.

Le nombre de consultations est inégalement réparti en fonction du jour de la semaine. Le jour le moins proposé est le samedi (57) ; les plus proposés sont le lundi (214) et le jeudi (196). Le nombre de consultations proposées après 18 heures est faible (21).

Les consultations de tabacologie qui utilisent les techniques recommandées par la conférence de consensus offrent 588 vacations par semaine dans 207 lieux.

La répartition du nombre de vacations de tabacologie par région est donnée sur la figure 1.

Figure 1. Répartition par région du nombre d'habitants pour une vacation d'aide à l'arrêt du tabac



Les institutions qui abritent les consultations

Les consultations d'aide à l'arrêt du tabac sont principalement implantées dans des hôpitaux (CHU ou hôpitaux généraux), mais aussi dans des structures privées ou assimilées et dans des structures de prévention publiques (Fig. 2).

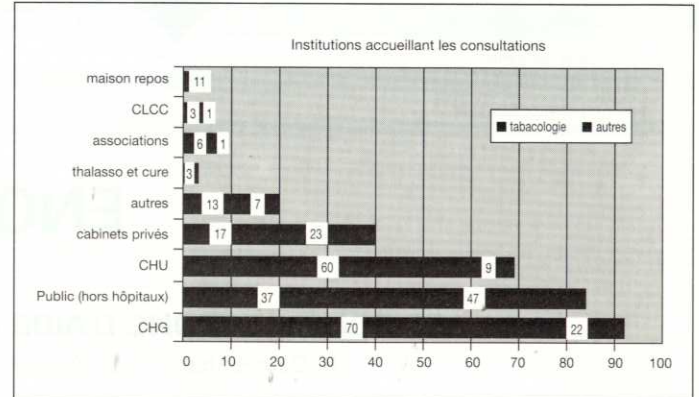
Parmi les 69 consultations de CHU, 19 sont à Paris, 13 en banlieue parisienne et 37 en province.

Les 207 consultations de tabacologie qui utilisent les techniques recommandées par la conférence de consensus sont essentiellement dans les hôpitaux publics, 60 en CHU et 70 en CHG.

Spécialité des services qui accueillent le sevrage tabagique

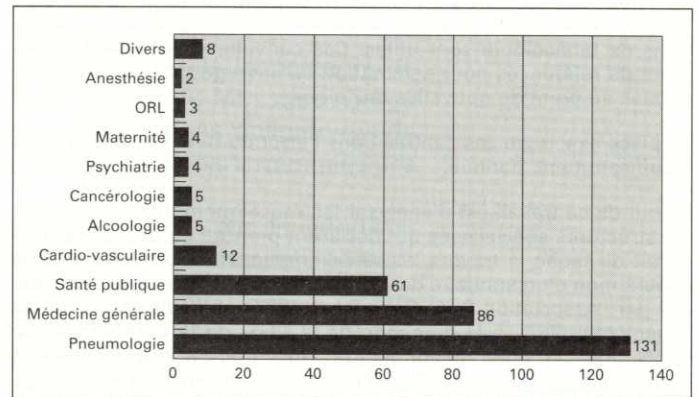
Les consultations sont essentiellement accueillies en pneumologie et médecine (Fig. 3).

Figure 2. Type d'institutions abritant les consultations d'aide à l'arrêt du tabac, dont les consultations de tabacologie respectant les critères de la conférence de consensus



CLCC = centre de lutte contre le cancer, CHU = Centre hospitalo-universitaire, CHG = centre hospitalier général.

Figure 3. Les spécialités des services où sont effectuées les consultations d'aide à l'arrêt du tabac



Soixante trois des 92 consultations de CHG (68%) et 33 des 63 consultations de CHU (52%) sont rattachées à des services de pneumologie.

Les 207 centres de consultation de tabacologie publics utilisant les techniques recommandées par la conférence de consensus sont rattachés 103 fois à des structures de pneumologie (50%).

Les médecins

Il a été identifié 361 médecins dans les 323 consultations d'aide au sevrage tabagique, soit en moyenne 1,1 médecin par lieu de consultation. Cette moyenne recouvre en fait des réalités très différentes puisque 37 médecins ont 2, 3 voire 5 sites de consultations, alors que des consultations ont 2, 3 voire 7 médecins différents.

Les médecins sont surtout des hommes (66%), plus rarement des femmes (33%).

Les médecins qui assurent les consultations d'aide à l'arrêt du tabac ont essentiellement une formation de pneumologue (126 = 36%) et de médecine générale (125 = 36%). Certaines spécialités prenant en charge de nombreux patients atteints de maladies liées au tabac ne sont que très peu impliquées dans ces consultations. C'est le cas des cardiologues (11 = 3,2%) et des oncologues 3 (0,8%). Dans 57 cas, la spécialité des médecins n'a pas été précisée. Un sondage téléphonique sur 20 d'entre eux montre une très grande majorité de médecins généralistes (18) (exerçant éventuellement sous un mode spécifique, acupuncture, homéopathie...).